

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 02 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi deux novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 27 octobre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2ème adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4ème adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5ème adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6ème adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7ème adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8ème adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9ème adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10ème adjoint	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)
 M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

M. Carl N'GUELA
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Romuald PIDJOT est désigné secrétaire de séance.

Contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

DELIBERATION N° 99 /23/XIPORTANT DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 02 novembre 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 12/23/III du 23/03/2023 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération 65/23/VI du 22/06/2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération 70/23/VIII du 24/08/2023 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2023,

Vu la note explicative de synthèse n° 70/2023 du 27 octobre 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 18 octobre 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Les crédits budgétaires détaillés en annexe et votés par chapitre sont inscrits au budget principal 2023.

Article 2 : Est autorisée l'augmentation de 530 000 F CFP des subventions d'exploitation chapitre 657 « Subventions d'exploitation ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2023 avant DM	DM	Budget 2023 après DM
657	Subventions d'exploitation	433 154 721	530 000	433 684 721
	Total 67 - Charges exceptionnelles	433 154 721	530 000	433 684 721

Article 3 : Est autorisée la transformation des postes listés ci-dessous :

- un poste d'adjoint au chef de service de catégorie B, relevant de la filière administrative, en poste de d'adjoint au chef de service de catégorie A, au service des affaires générales,
- un poste de chef de service de catégorie B, relevant de la filière administrative, en poste de chef de service de catégorie A, au service administratif de la direction des services techniques et de proximité,
- un poste d'adjoint socio-éducatif de catégorie C, relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste de moniteur socio-éducatif de catégorie B, au service jeunesse et sport de la direction des services d'animation et de prévention,
- un poste d'adjoint au chef de service de catégorie C, relevant de la filière administrative, en poste d'adjoint au chef de service de catégorie B, à la direction administrative,
- un poste de gestionnaire des ressources humaines de catégorie C, relevant de la filière administrative, en poste de gestionnaire des ressources humaines de catégorie B, au service des ressources humaines de la direction administrative.

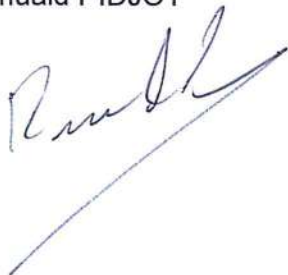
Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 NOVEMBRE 2023

Le secrétaire de séance,


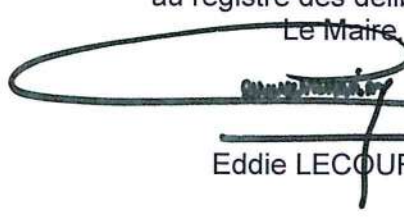
Romuald PIDJOT



Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire

Eddie LECOURIEUX



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20231102-97-23-XI-DE
Date de télétransmission : 03/11/2023
Date de réception préfecture : 03/11/2023

Annexe à la délibération 11/23/XI du 02/11/2023
 Décision modificative n°3 du budget principal

RECAP	Budget avant DM	DM	Budget après DM
Recettes de fonctionnement	3 790 418 515	10 183 293	3 800 601 808
Dépenses de fonctionnement	3 790 418 515	10 183 293	3 800 601 808
Solde de fonctionnement	-	-	-
Recettes d'investissement	1 540 821 848	- 28 778 611	1 512 043 237
Dépenses d'investissement	1 540 821 848	- 28 778 611	1 512 043 237
Solde d'investissement	-	-	-
Total Budget	5 331 240 363	-	5 312 645 045

Recettes de fonctionnement

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
RF	73 Impôts et taxes	7323 Centimes additionnels - Patentes	271 000 000	5 460 593	276 460 593
RF	74 Subventions d'exploitation	7478 Autres organismes	11 000 000	3 000 000	14 000 000
RF	77 Produits exceptionnels	7711 Dédits et pénalités perçus	-	1 722 700	1 722 700
Total RF			282 000 000	10 183 293	292 183 293

Dépenses de fonctionnement

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
DF	011 Charges à caractère général	60612 Energie - Electricité	89 761 893	4 445 179	94 207 072
DF	011 Charges à caractère général	6132 Locations immobilières	1 500 000	408 114	1 908 114
DF	011 Charges à caractère général	6188 Autres frais divers	199 380 021	800 000	200 180 021
DF	011 Charges à caractère général	6227 Frais d'actes et de contentieux	11 980 435	4 000 000	15 980 435
DF	65 Autres charges de gestion courantes	6573581 SIGN	27 610 000	530 000	28 140 000
Total DF			330 232 349	10 183 293	340 415 642

Recettes d'investissement

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
RI	2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	4542 Recettes	56 778 611	- 28 778 611	28 000 000
Total RI			56 778 611	- 28 778 611	28 000 000

Dépenses d'investissement

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
DI	0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	2184 Mobilier	2 037 749	467 789	2 505 538
DI	0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	2315 Installations, matériel et outillage techniques	12 745 247	3 000 000	15 745 247
DI	0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	2182 Matériel de transport	7 926 449	900 000	8 826 449
DI	0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	2315 Installations, matériel et outillage techniques	88 067 382	9 000 000	97 067 382
DI	0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	2031 Frais d'études	907 480	140 000	1 047 480
DI	10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	2313 Constructions	45 000 000	9 000 000	54 000 000
DI	2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	2315 Installations, matériel et outillage techniques	139 465 775	- 22 507 789	116 957 986
DI	2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	4541 Dépenses	56 778 611	- 28 778 611	28 000 000
Total DI			352 928 693	- 28 778 611	324 150 082

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décision modificative n° 3 du budget principal et décision modificative n°1 du budget annexe assainissement de l'exercice 2023.

P.J. : Projets de délibération

BUDGET PRINCIPAL

En recettes de fonctionnement, les crédits budgétaires augmentent de **10 183 293 F**,

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » :

- + **5 460 593 F** au titre des centimes additionnels de patentes.

Au chapitre 74 « Subventions d'exploitation » :

- + **3 000 000 F** de subvention de EEC dont 1 800 000 F dans le cadre d'actions pour le développement éducatif (vacances apprenantes et accompagnement à la scolarité) et 1 200 000 F dans le cadre d'actions culturelles et sportives (fête du Ukulélé et animations sportives de proximité dans les quartiers).

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels » :

- A l'article « 7711 - dédits et pénalités perçues », des pénalités d'un montant 1 722 700 F ont été titrées pour un retard de livraison d'un VSAV dont le coût total s'élevait à 19 642 000 F.

En dépenses de fonctionnement, les crédits budgétaires augmentent de **10 183 293 F**,

Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- + **4 445 179 F** à l'article « 60612 - Énergie, électricité ». Un virement de crédit au sein du chapitre 011 a été fait à partir de cet article vers l'article « 611 - Contrats de prestations de services » pour permettre d'engager les dépenses relatives au contrat concernant la gestion du Marché municipal jusqu'à la fin de l'année. Par cette inscription, le montant initial mis en place à l'article 60612 est rétabli.
- + **4 000 000 F** de frais d'actes de contentieux,
- + **408 114 F** de complément pour la régularisation d'une facture de 2022 et la destruction d'archives,
- + **800 000 F** de complément pour l'accompagnement à la scolarité.

Au chapitre 012 « Charges de personnel » :

- A la suite de réussite de promotions professionnelles, des changements de postes, listés dans la délibération ci-jointe, ont été opérés :
 - 2 postes de catégorie B en poste de catégorie A,
 - 5 postes de catégorie C en poste de catégorie B,

Ces changements n'ont pas d'impact sur les prévisions budgétaires.

Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » :

- + **530 000 F** d'ajustement de la subvention de fonctionnement au SIGN.

En recettes d'investissement, les crédits budgétaires diminuent de **28 778 611 F**,

En opérations individualisées :

- 2200 - ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) : - **28 778 611 F**, report de l'opération de confortement de l'ouvrage Mamié.

En dépenses d'investissement, les crédits budgétaires diminuent de 28 778 611 F,

En opérations individualisées :

- 0200 - EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) : + 467 789 F,
- 0400 - AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018) : + 3 000 000 F,
- 0500 - MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818) : + 900 000 F,
- 0600 - REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118) : + 9 000 000 F,
- 0800 - AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218) : + 140 000 F,
- 10517 - PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617) : + 9 000 000 F,
- 2200 - ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) : - 51 286 400 F.

Les modifications budgétaires réalisées sont principalement destinées :

- au report de l'opération de confortement de l'ouvrage Mamié,
- au complément de crédits pour des revêtements routiers,
- à un complément de crédits pour l'opération Kouvékoï dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2017/2023,
- à diverses acquisitions de mobiliers,
- à la remise en état de l'éclairage du parc de La Coulée suite à des dégradations.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal s'établit à la somme de 5 312 645 045 F, avec :

- en section de fonctionnement : + 10 183 293 F soit 3 800 601 808 F ;
- en section d'investissement : - 28 778 611 F soit 1 512 043 237 F.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En dépenses d'investissement,

En opérations individualisées :

- 1900 - ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019) : + 1 000 000 F,
- 14022 - ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122) : - 1 000 000 F,

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Assainissement s'établit à la somme de 240 138 553 F, avec :

- en section de fonctionnement : inchangé soit 109 792 829 F ;
- en section d'investissement : inchangé soit 130 345 724 F.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 18 octobre 2023 :

- *Budget principal :*

Au chapitre 011 « charges à caractère général », M. BERTHELOT demande s'il y a eu une consommation d'électricité supérieure à la normale.

M. CARTEGINI répond par la négative. Il s'agit d'une régularisation car il y a eu un besoin de crédits sur une autre dépense (contrat avec le gestionnaire du Marché, la Société « Au beau marché ») qui a nécessité un transfert de crédits depuis ce chapitre

En opération individualisée 2200 – « Aléas météorologiques et climatiques », Mme JULIÉ souhaite connaître la raison de la diminution du budget (-28 M FCFP environ).

M. MARTINEZ répond qu'il s'agit d'un report de l'opération de confortement de l'ouvrage du Creek Mamié. En effet, la Ville n'a pu réaliser que les travaux d'urgence pour consolider les

parois du canal. Elle attend le financement des travaux par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, propriétaire de l'ouvrage.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

- Budget annexe assainissement :

Aucune remarque.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2023

Pour Le Maire empêché et par délégation,
La 2^{ème} adjointe,



Rusmaeni SANMOHAMAT

